

Rouyn-Noranda, le 24 novembre 2016

Mme Marie-Renée Roy, Sous-ministre
Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements
climatiques
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est, boîte 02
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Demande de non-assujettissement au chapitre II de la Loi sur la Qualité de
l'Environnement pour des travaux d'exploration minière (Décapages et tranchées)**

Madame,

Par la présente, les Mines Opinaca Ltée (MOL) dépose une demande de non-assujettissement au
Chapitre II de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) pour le projet mentionné en objet.

1. Mise en contexte

Suite au processus d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social
par le Comité d'examen (COMEX), le Ministère du développement durable, de l'environnement
de la faune et des parcs (MDDEFP) a autorisé le projet minier Éléonore le 10 novembre 2011 par
un certificat d'autorisation global (V/Réf. : 3214-14-042) en vertu de l'article 164 de la LQE.

Les activités d'exploration du gisement minier aurifère se poursuivent tout au long de la durée de
vie de la mine Éléonore afin de préciser l'étendue et la nature du gisement sur la propriété de
MOL. Ces activités comprennent notamment la réalisation de décapages et de tranchées
d'exploration dont certains sont localisés dans des milieux humides.

MOL dépose cette demande de non-assujettissement au Chapitre II de la *Loi sur la qualité de
l'environnement*, en vertu de l'article 154 de cette Loi, pour la réalisation de travaux d'exploration
minière (décapage et tranchées) dans les secteurs « Vieux-Camp » et « Est » localisés en bordure
du réservoir Opinaca, respectivement au sud-ouest et au sud-est des installations actuelles.

2. Justification

L'annexe A de la LQE, intitulée *Projets obligatoirement assujettis à la procédure d'évaluation et
d'examen*, précise que « les projets d'exploration minière ne sont pas obligatoirement assujettis
à la procédure d'évaluation et d'examen prévue aux articles 153 à 167 ».

L'annexe B de la LQE, intitulée *Projets obligatoirement soustraits à la procédure d'évaluation et
d'examen*, ne mentionne pas explicitement les activités de décapage et de tranchées

d'exploration bien qu'elle précise à l'alinéa g) que « *tout sondage, étude préliminaire, recherche, expérience hors d'usine, travail de reconnaissance aérienne ou terrestre, carottage, étude ou relevé technique préalable à un projet quelconque* » est obligatoirement soustrait de cette procédure.

Dans la mesure où les travaux de décapage et les tranchées d'exploration prévues dans les secteurs « Vieux-Camp » et « Est » par MOL ne sont pas obligatoirement soustraits à la procédure d'évaluation et d'examen prévue aux articles 153 à 167 de la LQE, MOL dépose la présente demande de non-assujettissement au Chapitre II de la LQE pour ces travaux qui seront effectués en 2017.

3. Description des travaux

Localisation

Les travaux de décapage et les tranchées d'exploration seront localisés dans les secteurs « Vieux-Camp » et « Est ».

Le secteur « Vieux-Camp » est localisé en bordure du réservoir Opinaca, à environ 6 km au sud-ouest de l'usine de traitement de minerai du site minier Éléonore. Plus précisément, les travaux seront situés dans la zone délimitée par les points E01 à E09 sur la carte de localisation des travaux du secteur « Vieux-Camp » fournie en pièce jointe.

Le secteur « Est » est localisé en bordure du réservoir Opinaca, à environ 5 km au sud-est de l'usine de traitement de minerai du site minier Éléonore. Plus précisément, les travaux seront situés dans la zone délimitée par les points E01 à E12 sur la carte de localisation des travaux du secteur « Est » fournie en pièce jointe. L'accès au secteur « Est » sera réalisé par hélicoptère.

L'ensemble des travaux seront réalisés au-dessus de la cote maximale d'exploitation du réservoir Opinaca fixée à l'élévation 215,8 m, mais pourraient être localisés dans des milieux humides.

Nature des travaux

Les décapages et les tranchées seront réalisés à l'aide de pelles mécaniques. Pour les décapages, l'objectif est d'excaver la couche de mort-terrain pour accéder ou agrandir les affleurements rocheux. Pour les tranchées d'exploration, il s'agit d'excaver la couche de mort-terrain pour examiner le socle rocheux en l'emplacement des trous de forage.

Les dimensions des décapages varieront selon les sites retenus, mais la superficie totale maximale décapée est évaluée à environ 1 hectare dans chaque secteur, soit 2 hectares au total. La profondeur du décapage sera variable en fonction de l'épaisseur de mort-terrain au site retenu du sondage exploratoire. Le volume total maximal excavé est estimé entre 1000 et 2000 m³ dans chaque secteur. Les volumes de mort-terrain excavés lors des décapages seront entreposés en pile à proximité du site de sondage. Ces piles seront localisées à plus de 30 m de tout milieu

hydrique. Elles seront stabilisées par un ensemencement herbacé contenant des plantes indigènes et rustiques afin de prévenir leur érosion hydrique et éolienne.

L'aire décapée sera ensuite lavée à l'eau afin d'en effectuer la description de l'affleurement rocheux. L'eau sera prélevée dans le réservoir Opinaca.

Les tranchées d'exploration seront réalisées à l'emplacement des forages. Leurs profondeurs seront variables en fonction de l'épaisseur de mort-terrain et des limites techniques de l'excavatrice. Le mort-terrain excavé sera remis en place dans les tranchées, par couches successives et en respectant la stratigraphie d'origine.

4. Description du milieu

a. Utilisation du milieu

Les secteurs « Vieux-Camp » et « Est » sont localisés en bordure du réservoir Opinaca. Ils se situent sur les terres publiques de catégorie III, plus particulièrement sur le territoire de chasse Cris VC 29, un territoire sous la responsabilité du maître de trappe Angus Mayappo.

Un campement autochtone est localisé à environ 1,5 km au nord-est du secteur « Est », des activités de pêches y étant réalisées en été et à l'automne dans les plans d'eau environnants. Aucun campement autochtone n'est actuellement présent dans ou à proximité du secteur « Vieux-Camp ».

MOL a consulté plusieurs parties prenantes en novembre 2016 au sujet du présent projet, soit le Tallyman du terrain de trappe VC29, Angus Mayappo et sa conjointe Stéphanie Georgekish, ainsi que Johnny Mark, directeur Environnement de Wemindji et utilisateur du terrain de trappe VC29. Ces consultations ont permises de déterminer qu'aucun site archéologique, aucun lieu de sépulture, ni aucun autre site d'intérêt n'a été recensé dans ou à proximité de ces deux secteurs. De plus aucune réserve écologique n'y est répertoriée.

b. Milieu biologique

Végétation et milieux humides

Le site Éléonore est situé dans la taïga boréale. La végétation retrouvée dans les deux secteurs est principalement constituée d'un brûlis d'épinettes noires avec régénération de pins gris.

Aucun inventaire floristique n'a été réalisé dans les deux secteurs pour le besoin du présent projet. Toutefois, les photographies aériennes y suggèrent la présence de milieux humides. Ces milieux humides sont vraisemblablement des tourbières ombrotrophes, soit le type de milieu humide dominant dans le secteur du site minier Éléonore. De plus, d'après les inventaires

floristiques effectués en 2002, 2008 et 2015 dans le secteur du site minier Éléonore (Golder, 2010 et Englobe, 2015¹), aucune espèce floristique à statut particulier n’y a été recensée.

Faune

Parmi les mammifères, l’orignal, le caribou (toundrique et forestier), le loup, l’ours noir, le castor, certains mustélidés tels que la loutre, la belette, l’hermine, le pékan, la martre et le vison pourrait se retrouver dans les deux secteurs. De plus, plusieurs micromammifères appartenant aux genres mulots, musaraignes, campagnols et lemming pourraient y être présents (Golder, 2010).

Parmi les amphibiens et reptiles, la grenouille des bois, la grenouille du nord, le crapaud d’Amérique et la couleuvre rayée sont des espèces qui pourraient être présentes (Golder, 2010).

Enfin, de nombreuses espèces d’oiseaux ont été répertoriées dans le site minier Éléonore, appartenant aux différents groupes de sauvagines, d’oiseaux limicoles, d’oiseaux forestiers ou encore d’oiseaux de proie. Parmi ces oiseaux, deux espèces sont désignées vulnérables selon la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* : le pygargue à tête blanche (*Haliaeetus leucocephalus*) et le faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) (Golder, 2010). Toutefois, les deux secteurs ne sont pas propices à la nidification du pygargue à tête blanche puisque les arbres en bordure de la baie du réservoir Opinaca ne sont pas de taille suffisante pour supporter un nid de cette espèce (Englobe, 2015), ni à celle du faucon pèlerin puisque cette espèce niche habituellement sur la saillie d’une falaise ou dans une crevasse et parfois sur une corniche d’une grande infrastructure anthropique (COSEPAC, 2007²).

5. Impacts du projet et mesures d’atténuations

a. Impacts sur les communautés

Aucun impact n’est appréhendé dans le secteur « Vieux-Camp » dans la mesure où aucun site archéologique ni aucun campement autochtone n’y a été recensé.

Concernant le secteur « Est », le campement autochtone est localisé à environ 1,5 km de la limite Est des travaux, ainsi les activités de décapage et de tranchée n’affecteront pas les activités de pêches qui peuvent avoir lieu dans les plans d’eau à proximité de ce camp.

¹ ENGLOBE, 2015. Mine Éléonore. Inventaires biophysiques. Rapport d’étude. N/Réf. : 046-2344-1-EN-R-0002-0B.doc. Préliminaire. Août 2015.

² COSEPAC, 2007. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) de la sous-espèce pealei (*Falco peregrinus pealei*) et anatum/tundrius (*Falco peregrinus anatum/tundrius*) au Canada – Mise à jour. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. viii + 55 p.

b. Impacts sur le milieu physique

Qualité de l'air et climat sonore

Les impacts sur la qualité de l'air seront causés par l'émission de gaz d'échappement des pelles mécaniques et les véhicules tout-terrain.

De plus, les travaux projetés affecteront temporairement le climat sonore dans les deux secteurs par la circulation des véhicules, de la machinerie et l'utilisation d'outils mécaniques. Étant donné la courte durée des travaux (printemps et été) et leur localisation à environ 1,5 km de tout campement, aucun impact significatif n'est appréhendé pour ce projet en ce qui a trait au climat sonore.

Qualité de l'eau et qualité du sol

Les eaux de lavage de l'affleurement seront chargées de matières en suspension qui pourraient potentiellement ruisseler en direction du réservoir Opinaca ou un milieu humide. Au besoin, ces eaux seront captées en bordure de l'aire décapée puis dirigées vers une zone de végétation suffisamment éloignée de tout milieu hydrique ou humide pour permettre la décantation des matières en suspension.

L'utilisation de machinerie et d'équipements fonctionnant aux hydrocarbures est susceptible d'engendrer des pertes, des fuites ou des déversements accidentels. Dans l'éventualité où de tels événements se produiraient, les sols, les eaux de surface et les eaux souterraines pourraient être contaminés.

La machinerie utilisée sur les sites sera inspectée régulièrement. Des troussees seront présentes en tout temps sur les lieux des travaux et des procédures en cas de déversements accidentels seront mises en place.

c. Impacts sur le milieu biologique

Végétation et milieux humides

Les activités nécessiteront du déboisement et possiblement des empiétements en milieux humides. Les superficies précises ne sont pas connues actuellement, mais la planification des travaux et le choix des sites de décapage aura pour objectif de limiter les superficies empiétées en milieu humide.

Faune

Le déboisement occasionnera des perturbations sur l'habitat de la faune aviaire ainsi que celui des petits mammifères. Ces impacts seront limités dans la mesure où les surfaces à déboiser seront faibles par rapport à l'étendue du territoire naturel environnant.

Concernant les grands mammifères, ces derniers occupent des territoires de bien plus grandes superficies que ceux qui seront perturbés par les activités sur les secteurs « Vieux-Camp » et « Est ». Ainsi, aucun impact n'est appréhendé relativement à la grande faune.

De plus, aucun impact sur l'habitat du poisson n'est appréhendé dans la mesure où les travaux seront réalisés en tout temps au-dessus de la ligne des hautes eaux qui correspond à la cote maximale d'exploitation du réservoir Opinaca (élévation 215,8 m).

6. Échéancier

Les travaux de décapage et les tranchées d'exploration dans les secteurs « Vieux-Camp » et « Est » sont prévues de débuter au printemps 2017, sous réserve de l'obtention préalable de l'attestation de non-assujettissement au Chapitre II de la LQE et de toute autre autorisation requise en vertu du chapitre I de la LQE.

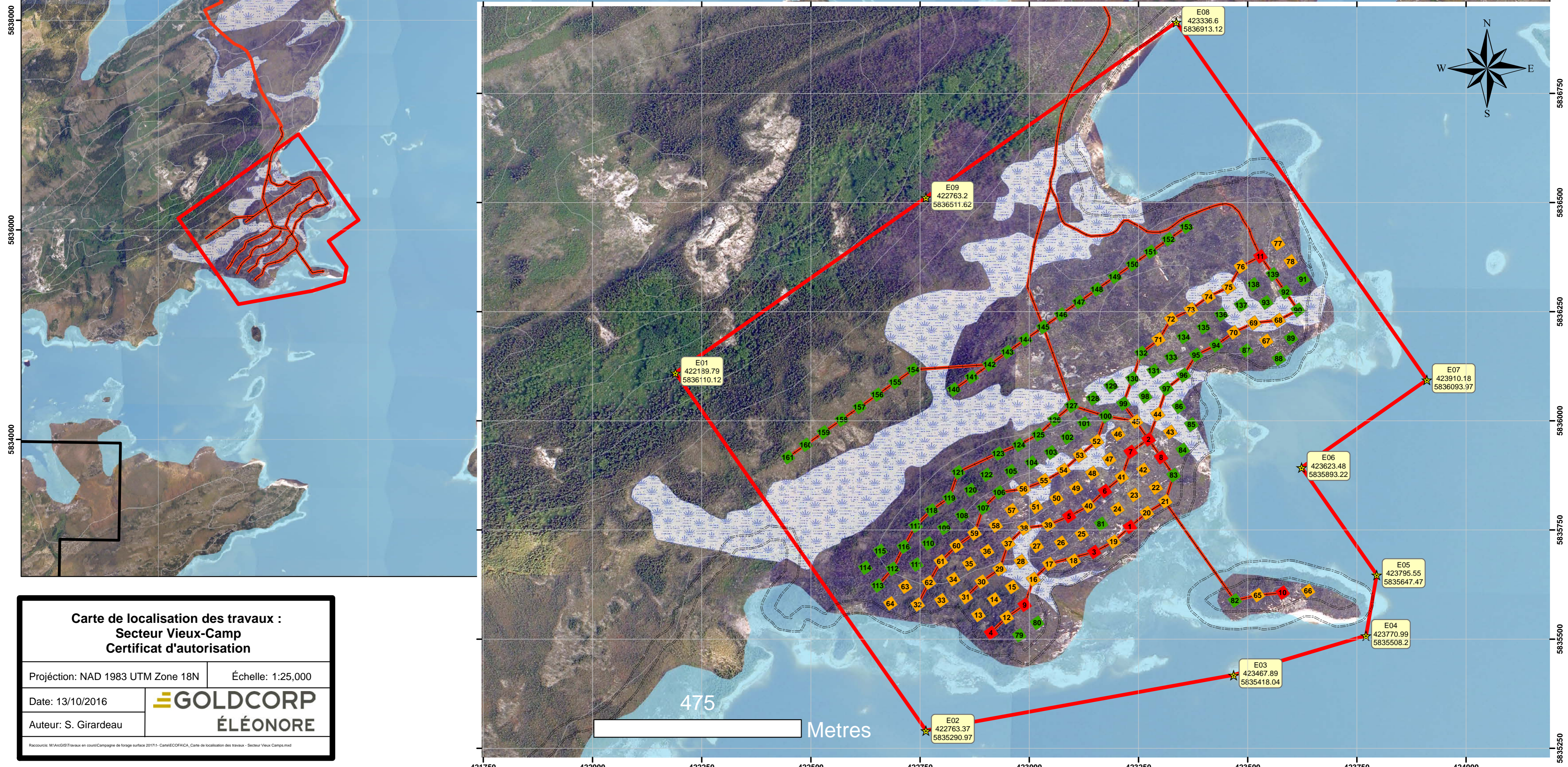
Pour plus d'informations, vous pouvez communiquer avec le soussigné, au numéro suivant (819) 865-4007.

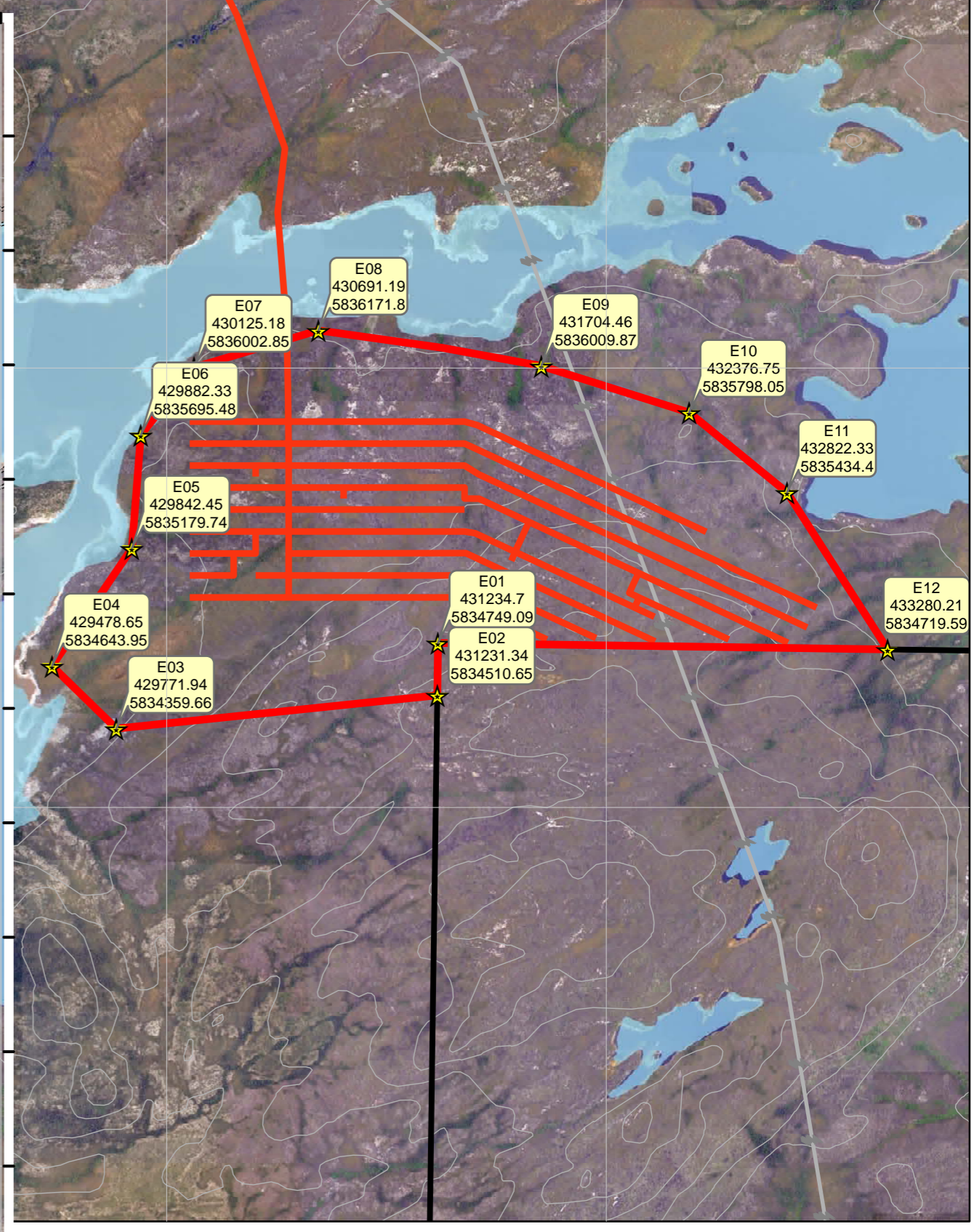
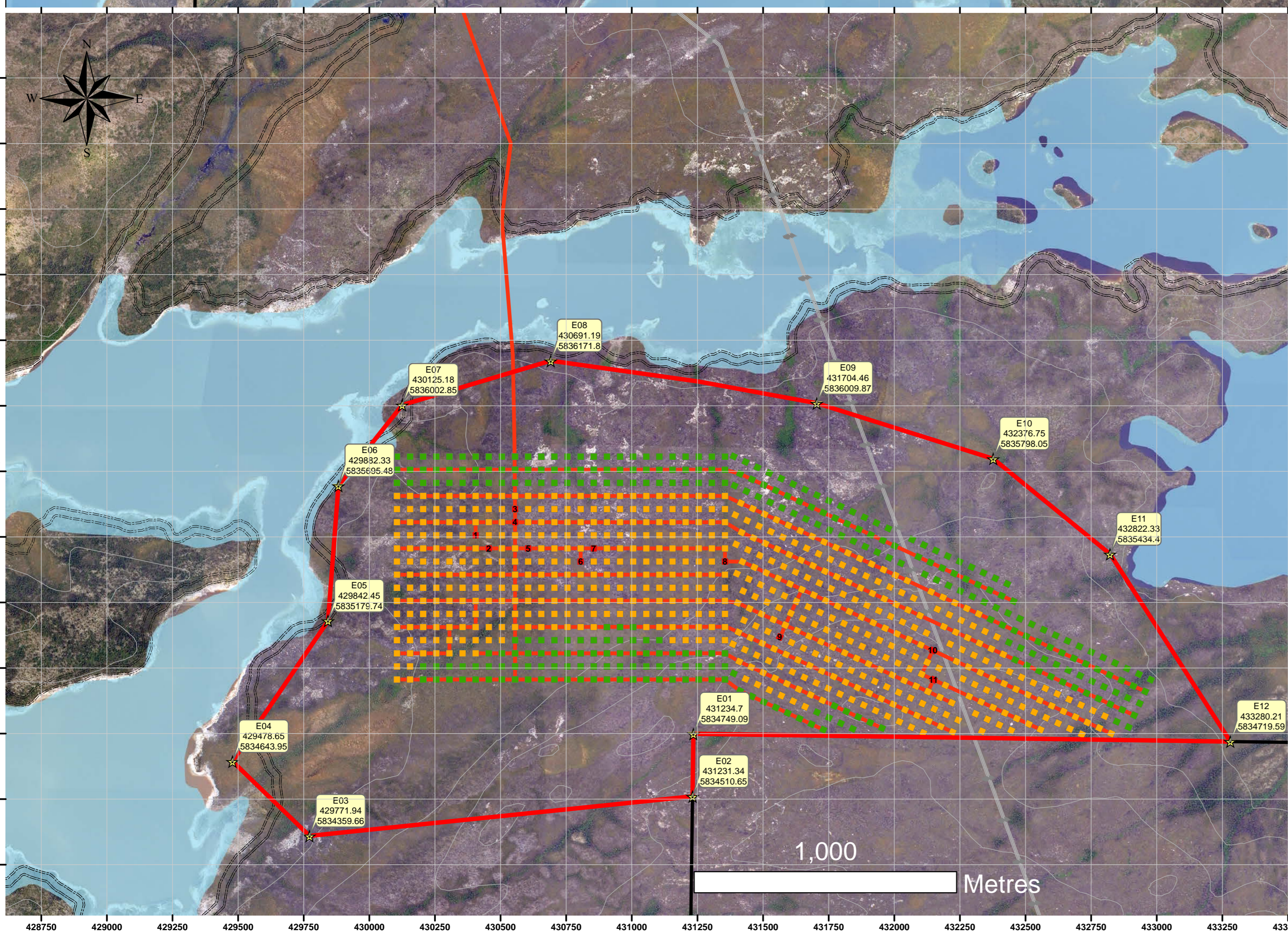
Nous espérons le tout conforme et vous prions d'agréer Madame Roy, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Martin Duclos,
Directeur du développement durable, de l'environnement et de la RSE
martin.duclos@goldcorp.com
(819) 865-4007

- p.j. Chèque de 1366 \$
Carte de localisation des travaux : Secteur Vieux-Camp
Carte de localisation des travaux : Secteur Est
- c.c. (Par courrier électronique)
Mme France Trépanier, Les Mines Opinaca Ltée – Goldcorp
M. Stéphane Gosselin, Les Mines Opinaca Ltée – Goldcorp
Mme Mireille Paul, MDDELCC
Contrôle des documents





**Carte de localisation des travaux :
Secteur Est
Permis d'intervention**

Projection: NAD 1983 UTM Zone 18N	Échelle: 1:25,000
Date: 05/11/2016	GOLDCORP ÉLÉONORE
Auteur: S. Girardeau	

Raccourcis: M:\ArcGIS\Travaux en cours\Campagne de forage surface 2017-1 - Carte\ECOFAPR_Carte de localisation des travaux - Secteur Est.mxd